

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2425

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique des conférences des maires îlônes et coteaux du Rhône et Sud-Est - Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud -Avenant n° 1 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La territorialisation de l'action économique est une priorité dans la stratégie de développement économique de la communauté urbaine de Lyon. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon, l'esprit d'Entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques, et ce pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (associations, syndicat intercommunal) en accord avec les élus locaux afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (conférences des maires).

Le cadre du partenariat avec l'association Comité de bassin Lyon sud

Dans ce cadre et en vertu de la délibération du 27 novembre 2003, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre le comité de bassin d'emploi (CBE) Lyon-sud sur les territoires des conférences des maires Sud Est et îlônes et coteaux du Rhône.

Ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle renouvelable deux fois par tacite reconduction à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par le Comité de bassin d'emploi Lyon-sud et approuvé par la Communauté urbaine. Il s'agit aujourd'hui de valider l'avenant n° 1 à cette convention.

Le bilan de l'année 2004

Le programme d'actions mis en œuvre en 2004 par le CBE Lyon sud a permis de développer les actions suivantes.

- *actions communes aux deux conférences des maires :*

- . la constitution d'un fichier d'entreprises, d'un fichier du foncier et de l'immobilier disponible partagé par les acteurs économiques du territoire (CCIL, communes),
- . la mise en œuvre et le soutien des projets collectifs : mise en place du 9° carrefour des entreprises du sud-ouest lyonnais, gestion des déchets, etc.,
- . la mise en place de lieux d'échanges sur les projets économiques de chaque conférence des maires : comités techniques, mais aussi faire le point avec chaque Commune sur les projets économiques,
- . l'appui aux entreprises dans leurs projets de développement ou restructuration,

- . la connaissance du tissu économique et des filières représentées lors de chaque conférence des maires,
- . la diffusion des outils communautaires auprès des entreprises : espace numérique entreprises, portail économique, etc.

- actions spécifiques à la conférence des maires lônes et coteaux du Rhône :

- . la mise en œuvre et soutien des projets collectifs : mise en place du 9° carrefour des entreprises du sud-ouest lyonnais, gestion des déchets etc.,
- . le suivi de la requalification de la zone d'activités la Mouche.

- actions spécifiques à la conférence des maires sud-est :

- . la mise en œuvre et soutien des projets collectifs : suivi du projet de déchetterie industrielle, réflexion sur la gestion des poids lourds dans les zones d'activités, etc.,
- . le suivi de la requalification (rue Louise Michel à Feyzin),
- . la participation aux pôles de compétitivité sur le pôle automobile/véhicule roulant.

En conclusion, cette première année d'animation économique a surtout permis de connaître les territoires et leurs enjeux de façon plus fine qu'auparavant et de créer des liens entre les acteurs économiques sur les projets en cours.

De plus, la présence de deux développeurs économiques a aussi permis aux entreprises d'avoir un interlocuteur identifié sur les problématiques liées aux compétences communautaires.

Le programme d'actions 2005

Pour l'année 2005, le CBE Lyon-sud, en accord avec la communauté urbaine de Lyon, propose le programme d'actions suivant :

- le développement des contacts entreprises et l'identification des développeurs comme référents économiques sur leurs conférences des maires vis à vis des entreprises : rencontre des entreprises, création de documents de présentation de l'offre de service collectivités,
- contribution aux actions collectives mises en œuvre dans les conférences des maires,
- la création et suivi du réseau des acteurs économiques sur chaque conférence des maires : comités techniques, point économique avec les mairies,
- la mise en œuvre du dispositif Ecrins (gestion des ressources humaines dans les entreprises) et la promotion du dispositif par les développeurs économiques,
- la contribution à la mise en œuvre de Pacerel à l'échelle des deux conférences des maires,
- la diffusion et la contribution des outils communautaires à destination des entreprises (espace numérique entreprises, portail économique),
- dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21 sur la vallée de la chimie, le CBE Lyon sud contribuera aux projets mis en place, particulièrement au niveau du volet social de l'agenda 21,
- la connaissance et l'implication dans le réseau local d'insertion par l'économie.

Le financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 150 000 € (22 % de ce montant est apporté par le Conseil régional *via* le contrat d'agglomération) au CBE Lyon-sud pour l'année 2005, ce qui correspond à 100 % du financement de cette mission d'animation économique ;

Vu ledit dossier,

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation au CBE Lyon-sud, forfaitaire, non révisable de 150 000 € pour l'exercice 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention passée avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud.

3° - La dépense correspondante de 150 000 € sera imputée au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,